

SÉANCE DU 5 FEVRIER 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

Présents: *Mmes ANSERMINO, FORTIN, MARTY, PHILIPPON, RIGAULT*
Mrs BORDE, FARNIER D, LE MENER, POUSSE, RHENY

Absents : *Mme FARNIER S qui a donné pouvoir à Mme RIGAULT*
Mr TONDEREAU qui a donné pouvoir à Mr BORDE
Mme ROGER
Mr FIRMAIN

Secrétaire : *Mme Caroline RIGAULT*

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 11 Décembre 2017 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Mr BORDE demande à rajouter une délibération : « 2018/004- Mise en place de bons d'achats à destination des séniors », les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

- **2018/001- adhésion SVP Communes**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'Agglopolys propose une assistance pluridisciplinaire à ces communes membres. La commune de la Chapelle Vendômoise y adhère depuis 2012 et bénéficie ainsi d'une assistance juridique dans des domaines variés. Mr BORDE informe que l'on s'en sert et notamment pour la délibération qui a été rajoutée.

Considérant que les communes, suite à une enquête, ont désiré une assistance pluridisciplinaire complémentaire des entités existantes,

Pour se faire elles se sont rapprochées de la Communauté d'Agglomération de Blois à laquelle elles adhèrent pour mettre en place un service d'assistance pluridisciplinaire,

Considérant que les modalités de fonctionnement de cette assistance doivent être préalablement définies dans une convention,

Considérant que cette mission est proposée aux communes qui ont, par voie express, donné leur intérêt à adhérer à ce service

A cet effet, elles ont décidé de confier à la communauté d'agglomération la mission d'assistance pluridisciplinaire, en application de l'article 8 VII 2 du Code Marchés Publics. La présente convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement de ce groupement de commande.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- de solliciter à la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de la Chapelle Vendômoise une assistance pluridisciplinaire,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

- 2018/002- demande de subventions

Monsieur le Maire informe avoir reçu les demandes de subventions suivantes en mairie :

- Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis
- La Flamme Landaise
- La Maison de la Beauce
- La Croix Rouge de Blois
- AFSEP
- Le souvenir Français

Mr BORDE parle de la demande de La Flamme Landaise, qui comme l'année dernière à déjà demandée mais qui n'a pas reçu de subvention. On avait proposé de donner des coupes quand ils en feront la demande. Mme MARTY demande s'ils en ont fait la demande, Mr BORDE lui répond que non. Mr BORDE propose de réitérer cette proposition. Mme RIGAULT demande s'il y a une cerfa dans la demande, Mr BORDE lui répond que non. Mme FORTIN demande s'il y a beaucoup d'enfants de la commune qui en font partis, Mr BORDE lui répond 4 mais que l'on ne connaît pas leur âge.

Concernant la demande de la Maison de la Beauce, il informe que l'on ne donne pas d'habitude et que c'est une association d'Orgères en Beauce qui fait découvrir la Beauce. Mr BORDE informe n'être pas favorable.

Concernant la demande du CFAI, il informe que c'est une demande qui est faite tous les ans. C'est l'antenne du Loir et Cher et il y a 2 apprentis de la commune qui en font partis. Mr BORDE informe que d'habitude on ne donne rien et que c'est plus du recours du Conseil Départemental. On a d'ailleurs reçu un mail de Mr François BONNEAU pour défendre l'apprentissage qui a été transmis à tous les élus. Il informe qu'il demande 80€, Mme FORTIN demande si on ne donne que 50€/enfant s'il prendrait quand même la subvention. Mr BORDE dit que oui mais que ce doit être à l'Etat de s'en occuper et non aux communes.

Pour la Croix Rouge, c'est une demande habituelle mais on ne donne pas d'habitude et Mr BORDE dit qu'aucune somme en particulier n'est demandée et lit le courrier de demande.

Concernant l'AFSEP, c'est également une demande habituelle et il y a un cerfa. Mr BORDE dit que l'on aura sûrement des demandes du mêmes types de plus en plus. Mme FORTIN dit que si on donne à cette association, il faudra donner également aux autres.

Concernant le Souvenir Français, Mr BORDE informe que l'on donne habituellement et qu'en 2017 nous avons versé 80€. Ils entretiennent les tombes des soldats morts pour la France et aide les communes lorsqu'elles procèdent à des travaux sur leur Monument aux Morts.

Monsieur le Maire demande son avis aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner de subventions aux associations suivantes :

- Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis

- La Maison de la Beauce
- La Croix Rouge de Blois
- AFSEP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner de subventions à l'association suivante :

- La Flamme Landaise mais de donner des coupes s'ils en font la demande

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner une subvention à cette association :

- Le Souvenir Français : 80€
- **2018/003- tableau des ratios**

Mr BORDE informe que cette délibération concerne l'évolution de nos agents.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Monsieur le Maire propose d'adopter les ratios suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise avec examen professionnel	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'adopter les ratios ci-dessus
2. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.
3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

- **2018/004- Mise en place de bons d'achats à destination des séniors**

Mr BORDE informe que lors d'une cérémonie des vœux où il a été, la commune avait évoqué la mise en place de ce système de bons d'achats pour les personnes de plus de 70 ans dans leur commune. Des bons d'achats d'une valeur de 10€ à dépenser dans les commerces de la

commune ont été mis en place. Ils ont commencé début janvier cette opération. Cette commune avait le même problème que nous concernant le fait que les riverains n'allaient pas forcément dans les commerces de la commune. Ce dispositif permet aux gens de repousser la porte des commerces. Mr BORDE dit que ne faire qu'un bon de 10€ oblige les gens à n'aller que dans un seul commerce et que ce n'est pas le fait du prix mais le fait de retourner dans les commerces de la commune qui est visé.

Cette action est légale et à été vu avec la Trésorerie de Blois. Mr BORDE informe avoir reçu les commerçants de la Commune pour leur expliquer et les informer de la mise en place de ce système. Ils sont tous d'accord et trouvent cela très bien.

La question est plutôt de savoir si les riverains vont jouer le jeu. Nous allons faire ça pour le mois de Mars et les bons seront valables chez tous les commerçants du 1^{er} au 31 Mars 2018. Des exclusions seront faites concernant l'alcool, le tabac et les jeux de loterie. Mme ANSERMINO demande si les bons seront distribués tous les mois, Mr BORDE lui répond que non que ce sera une seule opération. Mme RIGAULT demande si c'est 10€ par personne ou par foyer, Mr BORDE lui répond que c'est par foyer et qu'il avait trouvé l'idée intéressante et souhaite essayer. Mme MARTY demande pourquoi la validité des bons ne sera que d'un mois car nous ne le ferons qu'une fois dans l'année. Mr BORDE répond que c'est pour des raisons comptables. Mr BORDE dit que cette initiative ne va peut-être pas plaire à tout le monde. Mme MARTY lui répond que tous les commerces sont concernés et ne voit pas pourquoi. Mme RIGAULT demande si on a pris la liste électorale à jour, Mr BORDE lui répond que oui. Mme ANSERMINO demande si les personnes qui ont reçu un bon et qui n'en veulent pas peuvent le donner, Mr BORDE lui répond que non puisque les bons seront nominatifs. Mr RHENY demande sur quel compte ce sera mis au budget, Mr BORDE lui répond que c'est vu avec la Trésorerie.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite mettre en place un système de bons d'achats à destination des séniors à dépenser dans les commerces de la commune. En effet, afin de redynamiser le centre bourg et le pouvoir d'achat des séniors nés jusqu'au 11 Novembre 1950 et inscrits sur la liste électorale il souhaite mettre en place ce système

Les bons d'achat émis seront d'une valeur de 5€ et deux bons seront donnés par foyer rentrant dans les critères. Les bons seront valables uniquement dans les commerces de la commune, à savoir : Coiffeur, Epicerie, Bar-Tabac, Boulangerie, Restaurant, Pharmacie et le Garage, hors alcool, tabac et jeux de loterie. Ils auront une durée de validité d'un mois à compter du 1^{er} Mars 2018. Ainsi 95 foyers vont pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis sur la mise en place de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la mise en place de ce système de bons d'achats.

- Divers

- Mr BORDE lit le courrier du Tour du Loir et Cher qui passera sur la commune de la Chapelle le 11 Avril prochain. Il indique qu'il faut leur retourner un coupon réponse avec l'accord de passage et il sollicite une subvention de 0.12€/habitant. Ils ont déjà demandé et on avait pas donné. Mr BORDE dit qu'il n'est pas d'accord pour que l'on donne une subvention. Mme FORTIN demande si on est obligé de donner. Mr BORDE indique qu'il faut aussi des signaleurs. Mme RIGAULT demande si la commune ne donne pas son accord pour le passage comment font-ils ? Mme MARTY demande si on a une obligation de mettre quelqu'un de la commune sur le parcours, Mr BORDE lui répond que non que c'est l'organisateur qui s'en occupe. Tout le monde est d'accord pour donner l'accord du passage du tour du Loir et Cher et de ne pas donner de subvention.
- Monsieur BORDE informe que le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 12 Mars à 18h30 et qu'une semaine avant il y aura une commission finances.
- Mr BORDE tient à remercier les élus qui ont aider à la cantine récemment lors d'absences du personnel.
- Mr BORDE informe que l'épicerie a fermé et il ne sait pas comment cela va se passer rapport à nos anciens. Mme FORTIN dit que c'est embêtant pour la commune et les anciens. Mme FORTIN demande si quelqu'un va reprendre, Mme MARTY demande si la société Jacques Gabriel va rechercher un locataire. Mr BORDE dit que Jacques Gabriel va certainement rechercher un autre locataire mais dans n'importe quel domaine d'activité. Mme MARTY dit que ce serait bien qu'il y ait une épicerie sociale à la place. Mr BORDE dit que cela a été regardé, Mme MARTY lui dit que ce n'est pas ouvert tout le temps et qu'à certaines heures. Mr BORDE dit que c'est différent de ce qui se fait à Landes le Gaulois, qu'il faut du personnel qui y travaille ou des élus qui se relaient. Mme MARTY dit qu'il faut plus que des élus. Mr BORDE lui répond que l'on verra. Mme MARTY dit que le local inutilisé pourrait convenir, mais se pose la question sur l'utilité d'une réserve. L'épicerie en avait une à côté, Mme MARTY demande si le propriétaire privé serait toujours d'accord pour le louer. Mr BORDE dit qu'il l'avait informé qu'il voulait peut être en faire un local d'expo. Mme MARTY dit que des producteurs pourraient tenir le local. Mr RHENY demande qui gère dans ce cas. Mme MARTY lui répond que c'est coopératif et que dans ce cas se sont les artisans qui s'en occupent.

Monsieur Didier FIRMAIN prend part à la séance..

Mr BORDE dit qu'il faudra faire attention avec le boucher qui vient le dimanche de ne pas lui faire concurrence.

- Mme RIGAULT informe que la prochaine opération nettoyage aura lieu le 21 Avril 2018.

La séance est levée.